

Agent de sécurité cynophile

RNCP34486 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42005, 42854
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3196 — Entreprises de prévention et de sécurité
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	02/03/2025

Certificateur(s)

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE · SIRET : 50412388600039

CPNE des entreprises de prévention et de sécurité / ADEF

Commission paritaire nationale pour l'emploi "prévention - sécurité"

Partenaires habilités

26 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 26 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE SECURITE CENTRE DE FORMATION	879413979 00011	Former et organiser l'évaluation
ALS NAILLE.CYNO	877522243 00014	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION E F I C A S	399053578 00023	Former et organiser l'évaluation
AZ SECURITE CONSEIL FORMATION	883297244 00021	Former et organiser l'évaluation
BULWARK	841956717 00018	Former et organiser l'évaluation
CENTRE CYNOPHILE VAL D'OISIEN	527838924 00019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION CYNOPHILE DE LA VALLEE DU RHONE	907733281 00014	Former et organiser l'évaluation
Centre de formation cynophile du Bassin de Thau	507493278 00026	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DES COMBRAILLES	196312235 00019	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 26 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34486-agent-de-securite-cynophile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de sécurité cynophile assure la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, avec un chien, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré. Il assure le filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité), alerte sa hiérarchie et les équipes d'intervention, porte secours aux personnes et assure le premier niveau d'intervention faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident, toutes ces missions étant effectuées avec l'usage et le contrôle de son chien. Il est particulièrement préparé à utiliser les capacités sensorielles et aptitudes maximales naturelles que son chien possède pour le pistage. Il sait le maîtriser pour qu'il lui obéisse et qu'il soit sociable. Il connaît parfaitement son chien, l'ensemble des aspects morphologiques, psychologiques de son chien et tout ce qui peut toucher à sa santé, son hygiène et son bien-être.

ACTIVITÉS VISÉES

Conduire dans le respect des Lois, règlements et consignes les actions relevant des fonctions d'agent de sécurité cynophile : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes, avec l'usage d'un chien. Gérer efficacement les rondes, détecter des personnes ou objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes, avec l'usage d'un chien.

Comprendre et appliquer pour son chien les règles d'hygiène, d'entretien, d'habitat, d'alimentation, de soins, et contrôler les comportements du chien.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Démontrer une grande souplesse de caractère, d'humilité, une excellente adaptabilité et une bonne résistance nerveuse et physique.

Commander avec autorité, sang-froid, patience, et compréhension.

Comprendre la psychologie canine pour agir en binôme efficace en optimisant les aptitudes du chien.

Mettre en pratique l'ensemble des moyens et techniques cyno-techniques

Contrôler toute situation pour agir, avec l'usage d'un chien, de manière appropriée dans les cas de risques aggravés.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent de sécurité cynophile exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins de surveillance et de gardiennage avec l'usage d'un chien, chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (plus rarement en emploi direct dans des services internes de sécurité), ... Il est en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle s'exerce en H24, 7/7, essentiellement les fins de semaine, les jours fériés, les nuits et est soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) peut être requis.

Il travaille généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien. Il forme avant toute chose un binôme avec son chien pour opérer les missions qui leurs sont dévolues.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de sécurité cynophile - Maître chien - Conducteur canin

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités privées de sécurité sont réglementées et codifiées dans le code de sécurité intérieure (livre VI du CSI). La loi du 18 mars 2003 et son décret d'application du 3 août 2007 exige la délivrance d'une carte professionnelle à

tout agent voulant exercer professionnellement des missions de sécurité privée. Cette carte, délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), est conditionnée d'une part par le respect des conditions de moralité et d'autre part par le suivi d'une formation donnant aptitude professionnelle. Cette formation doit être conforme au référentiel préalablement validée par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et être conforme au chapitre IV de l'arrêté du 27 juin 2017, modifié. Pour être agent de sécurité cynophile, il faut être titulaire d'une carte professionnelle APS ou disposer de l'autorisation d'entrée préalable en formation si le cursus suivi comprend l'APS et le Cyno (article 7 et 8 de l'arrêté du 27 juin 2017, modifié, pour l'Agent de Prévention et de Sécurité, et article 11 pour l'Agent de Sécurité Cynophile). A l'issue de la formation, le ou les chiens habilités devront être déclarés et inscrits sur la carte professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

1/ Il faut avoir suivi un parcours préalable auprès d'un organisme agréé par l'ADEF, l'Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation qui est chargée par la CPNEFP d'agréer les organismes de formation pour la mise en place de la certification d'Agent de Sécurité Cynophile. Cet agrément se fait sur la base du respect d'un cahier des charges conforme à l'arrêté du 1 juillet 2017 modifié, portant notamment sur des obligations en matière de matériel et salles dédiés, de moyens pédagogiques, de compétences des formateurs et de conditions de déroulement d'examen, du respects des réglementations liées à Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

2/ Tout candidat présenté doit posséder un dossier mis à disposition du jury préalablement au déroulement des épreuves et attestant qu'il possède une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité (il est souhaitable que l'organisme ait pris soin de vérifier l'authenticité des documents sur les téléservices du CNAPS), ou qu'il possède une autorisation préalable et une copie de la certification d'APS de la CPNEFP ou d'un titre RNCP dans ce domaine d'activité. Le jury contrôle l'identification du chien avant le début de l'épreuve pratique, par le biais de son passeport et de sa puce électronique ou tatouage.

Nota bene : le candidat doit être propriétaire du chien dans les 15 jours qui suivent le démarrage de la formation, et donc obligatoirement lors du passage de l'examen.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

2 membres dont au moins : un membre du collège employeur (cadre ou agent de maîtrise d'une société de sécurité privée employant des agents de sécurité cynophile lors de leurs prestations) - un membre du collège employé (agent de sécurité cynophile en fonction ayant au moins deux ans d'expérience)

COMPOSITION DU JURY — VAE

2 membres dont au moins : un membre du collège employeur (cadre ou agent de maîtrise d'une société de sécurité privée employant des agents de sécurité cynophile lors de leurs prestations) - un membre du collège employé (agent de sécurité cynophile en fonction ayant au moins deux ans d'expérience)

NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation (R335-8) prévoit que ce jury soit « composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 140 €
Prise en charge	Branches concernées
7 140 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	50	0	97 %	60 %
2017	79	0	91 %	60 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40271

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.lapreventionsecurite.org/PUBLIC/ADEF/ListeDocsGeneraux.aspx>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34486/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	66
Parcours menés à terme	64
Taux d'achèvement	97 %
Période	04/2022 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	307
Montant total engagé	466 583 €
Coût moyen par dossier	1 520 €
Durée moyenne	175 h
Période	07/2020 – 02/2025
France compétences	78 %
France Travail	18 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.